

Perspectives

Hebdomadaire – N°23/005 – 6 janvier 2023

MONDE – L'actualité de la semaine

L'équipe de *Perspectives Monde* vous présente ses meilleurs vœux pour 2023.

☞ <i>Sans vouloir « casser l'ambiance »</i>	2
☞ <i>France : freinage de l'inflation en décembre, le pic déjà atteint ?</i>	3
☞ <i>Zone euro : un fléchissement de l'inflation qui mérite prudence avant de crier victoire !</i>	3
☞ <i>Italie : légère amélioration du PMI</i>	4
☞ <i>Espagne : nouvelles mesures pour contrer l'impact de l'inflation</i>	5
☞ <i>Tunisie : l'effondrement d'une démocratie balbutiante</i>	6
☞ <i>Égypte : nouvelle dévaluation de la livre, la troisième en un an, dans un contexte de forte inflation</i>	7
☞ <i>Balkans : agitation à la frontière entre le Kosovo et la Serbie</i>	8
☞ <i>Afrique sub-saharienne : huit ans après, un nouveau sommet États-Unis/Afrique</i>	9

Sans vouloir « casser l'ambiance »...

Les marchés ont démarré l'année 2023 en fanfare. Un enthousiasme particulièrement marqué pour les actions européennes, mais aussi émergentes ; un enthousiasme qui profite également aux taux souverains longs « sans risque » (États-Unis et Allemagne) avec une inversion supplémentaire de la courbe des taux d'intérêt. Alors que les taux interbancaires courts se tendent légèrement, les taux à dix ans enregistrent des baisses substantielles et excédant de loin celles des taux à deux ans. Par ailleurs, les primes de risque se resserrent et ce quelle que soit leur nature (souverains zone euro, crédit *investment grade* et *high yield*, dette souveraine émergente).

Une belle semaine pèse cependant très peu face à une année 2022 « très lourde » : brève rétrospective. Au cours de l'année 2022, les taux souverains allemands à deux ans (2,70% fin décembre) et dix ans (2,55%) se sont, respectivement, redressés de 330 et 270 points de base (pb). Les taux américains à deux ans ont progressé de 375 pb (à 4,50%), alors que les taux à dix ans ont augmenté de « seulement » 225 pb (3,90%). Les taux souverains (qu'il s'agisse des taux à deux ou dix ans) sont donc revenus à des niveaux inconnus depuis le sommet atteint en 2007, à l'aube de la crise financière de 2008 qui allait les faire s'engager sur la voie du grand plongeon assorti d'une tendance lourde à l'aplatissement de la courbe se terminant par une franche inversion. En termes d'inflation, il faut cependant remonter bien plus loin avant de retrouver des ordres de grandeur similaires à ceux expérimentés en 2022. À titre d'illustration, en Allemagne selon Eurostat, le pic d'inflation d'octobre à 11,6% n'avait pas été constaté depuis le début de la série (janvier 1996). Selon le calcul de la Bundesbank, le pic d'octobre (10,4%) constituait un sommet non atteint depuis 1948. En France, le point haut (11,6% octobre et novembre) était le plus élevé jamais enregistré depuis le début de la série (1990). Sur l'ancienne série, il fallait remonter à 1985 pour trouver un taux d'inflation comparable.

Mais, en ce début d'année, les marchés sont enthousiastes. Ils se réjouissent de la réouverture de l'économie chinoise et de la décélération récente de l'inflation, continuant de parier sur une fin très proche des resserrements monétaires suivie d'une décrue rapide des taux directeurs et sur un ralentissement économique « ordonné » : un double pari dont témoignent la baisse des taux

longs et l'inversion de la courbe. Sans vouloir prématurément « casser l'ambiance », cet enthousiasme mérite d'être tempéré car les hypothèques sur la croissance chinoise sont loin d'être levées, le repli de l'inflation est loin d'être acquis et les resserrements monétaires sont loin d'être achevés.

En décembre, l'inflation en zone euro a surpris positivement en baissant pour le deuxième mois consécutif en décembre : un recul qui la laisse néanmoins à un niveau extrêmement élevé (9,2% sur un an, après 10,1% en novembre) et dont les causes invitent à émettre un jugement réservé sur la poursuite de son repli rapide et sans encombre. Le principal moteur de la baisse de l'inflation totale est le poste énergie : sa hausse plus modérée (25,7% sur un an, contre près de 35% en novembre) est elle-même imputable, outre la baisse des cours, aux subventions temporaires mises en place en Allemagne. En revanche, l'inflation sous-jacente se redresse légèrement (de 5% en novembre à 5,2%) et pourrait bien, à la différence (éventuelle) des composantes volatiles de l'indice, ne pas encore avoir atteint son pic. C'est bien plus sur cette inflation renseignant mieux sur les tendances économiques « lourdes » que devrait se concentrer l'attention et, partant, sur la vigueur de la diffusion des hausses subies en amont, la demande et les salaires.

Aux États-Unis, après avoir procédé à une hausse plus modeste du taux des *Fed Funds* en décembre (50 points de base les portant à 4,50%), le procès-verbal du *FOMC* est venu éclairer les actions et les intentions des responsables de la *Fed*. Les points-clés sont clairs : ambition réaffirmée de faire baisser l'inflation vers la cible de 2%, ralentissement du rythme des hausses de taux ne signalant ni une moindre détermination à atteindre l'objectif de stabilité des prix ni un jugement selon lequel l'inflation serait déjà sur une trajectoire descendante persistante, maintien d'une politique restrictive « pendant une période prolongée » (jusqu'à ce que, précisément, l'inflation se rapproche de la cible), inapproprié de commencer à baisser le taux des *Fed Funds* en 2023. Bref, le « pivot » tant espéré risque d'être plus élevé que cela n'était anticipé (le *dot plot* du mois décembre l'a déjà confirmé) et s'apparenter plus à un plateau qu'à un point de bascule.

Zone euro

France : freinage de l'inflation en décembre, le pic déjà atteint ?

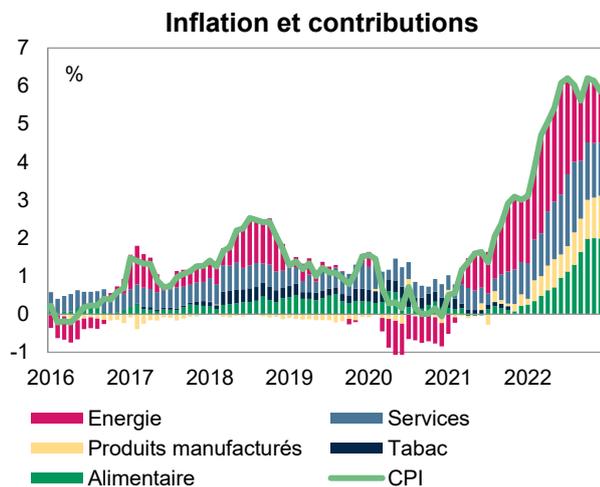
Après avoir atteint 6,2% sur un an en octobre et en novembre, l'inflation a ralenti à 5,9% en décembre. En moyenne annuelle, l'inflation s'est établie à 5,2% en 2022.

L'inflation a ainsi surpris à la baisse au mois de décembre et le niveau des prix est même en léger recul sur un mois. En cause, les prix de l'énergie qui reculent de 3,6% sur un mois avec notamment un baril de Brent à 81 dollars en moyenne au mois de décembre, en baisse de 10% par rapport à novembre.

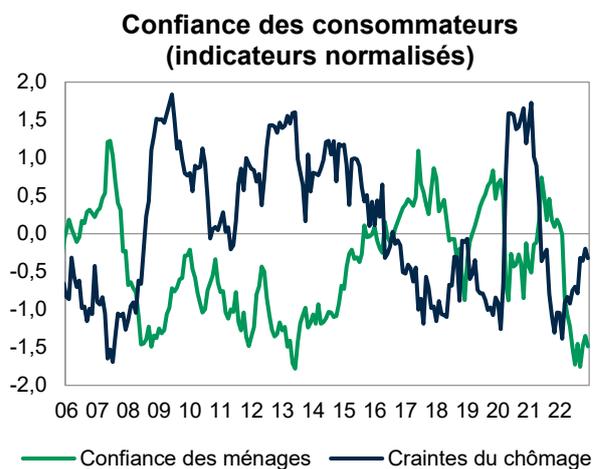
La hausse du prix des biens alimentaires reste cependant très forte en décembre à 12,1% sur un an. Même si le prix des produits frais a légèrement reculé, la hausse des prix des autres biens alimentaires se poursuit, signalant que les hausses

de coûts des derniers mois continuent de se répercuter sur les prix de vente.

Malgré le freinage de l'inflation, la confiance des ménages français reste en berne et perd un point à 82 au mois de décembre, à un niveau nettement inférieur à sa moyenne historique (100). Le solde d'opinions relatives à l'évolution de la situation financière des ménages est relativement stable : les ménages n'envisagent néanmoins pas d'effectuer des achats importants et les soldes d'opinions concernant à la fois la capacité et l'opportunité d'épargner restent supérieures à leurs niveaux historiques. Cela indique une certaine prudence de la part des consommateurs dans un contexte d'inflation élevée et d'incertitude. Les craintes du chômage restent toutefois inférieures à leur niveau historique.



Sources : Insee, Credit Agricole SA / ECO



Sources : Insee, Credit Agricole SA / ECO

☑ Notre opinion – Le freinage de l'inflation en décembre n'est pas suffisant pour affirmer que le pic d'inflation est derrière nous. Tout d'abord, l'inflation est relativement stable depuis le mois de juin, oscillant entre 5,6% et 6,2% en glissement annuel. Ensuite, les tarifs réglementés du gaz et de l'électricité vont augmenter de 15% en début d'année, une hausse limitée par rapport aux niveaux des prix du marché, mais tout de même significative. Enfin, cette baisse de l'inflation est due à ses composantes les plus volatiles (énergie, produits frais) tandis que l'inflation sous-jacente progresse à nouveau. L'inflation atteindrait ainsi un pic proche de 7% sur un an en janvier/février, avant de progressivement ralentir au cours des mois suivants. En moyenne, l'inflation resterait proche de 5% en 2023.

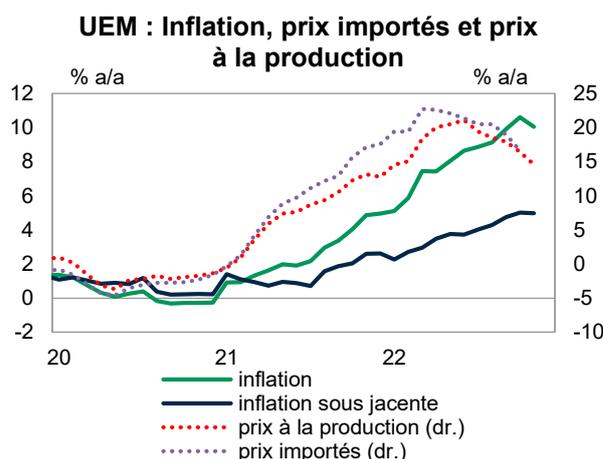
Zone euro : un fléchissement de l'inflation qui mérite prudence avant de crier victoire !

L'inflation flash du mois de décembre en zone euro ressort à 9,2% en rythme annuel, contre 10,1% en novembre, soit un net ralentissement. Toutefois, la contribution par grandes composantes indique que l'inflation sous-jacente, hors prix volatils de l'énergie et de l'alimentation, continue de croître à un rythme plus élevé (6,9% en décembre, contre 6,6% en novembre), signalant un processus de diffusion aux autres composantes encore inachevé. Les prix des biens industriels (6,4%), des services (4,4%) et des

biens alimentaires (13,8%) ont accéléré au mois de décembre, alors que seuls les prix de l'énergie ont ralenti.

Néanmoins, plusieurs signaux d'un tassement des tensions inflationnistes ont émergé ces derniers temps. Les prix à la production ont notamment reculé pour le deuxième mois consécutif en novembre, enregistrant ainsi une progression annuelle de 27%, contre 30,5% au mois précédent. Ce mouvement baissier résulte exclusivement de la

composante énergie qui a opéré un revirement significatif depuis le début du mois de septembre (que ce soit sur le prix du gaz ou de l'électricité) ; ce qui permet d'abaisser l'épée de Damoclès pesant sur les factures énergétiques des entreprises à l'approche des renouvellements des contrats fournisseurs de début d'année. L'évolution des prix industriels importés confirme également cette tendance de moindres pressions inflationnistes à l'œuvre. Même si la croissance des prix importés pour l'ensemble de la zone euro n'est pas encore dévoilée pour le mois de novembre par Eurostat, le détail par pays valide cet affaiblissement sur les trois derniers mois, notamment en France (+12% annuel en novembre, contre +15% en octobre), en Allemagne (+15%, contre +24%), en Espagne (+16%, contre +19%), et aux Pays-Bas (+20%, contre +26%).



Sources : Eurostat, Crédit Agricole S.A.

Notre opinion – L'inflation en zone euro a reculé pour le deuxième mois consécutif en décembre sous l'effet d'un desserrement des tensions exercées sur les prix de l'énergie que l'on retrouve également sur les prix des biens industriels importés et sur les prix à la production. Cependant, l'inflation sous-jacente, excluant les prix volatils de l'alimentation et l'énergie accélère davantage, signalant ainsi que les effets de second tour ne sont pas encore achevés et que des répercussions sur les prix à la consommation pourraient encore survenir dans les mois qui viennent.

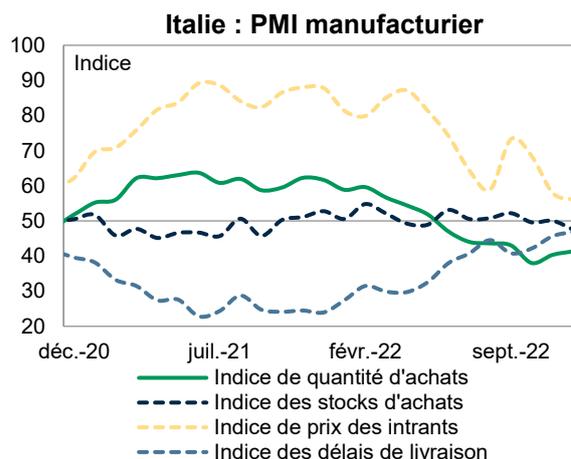
Par ailleurs, les subventions au prix de l'énergie accordées en décembre par certains gouvernements, comme en Allemagne, ne sont que temporaires, et leur retrait en janvier devrait provoquer un mouvement de balancier qui se traduira par une remontée des prix. Le processus de désinflation risque d'être plus lent qu'escompté et le renforcement de l'inflation sous-jacente suggère que les relèvements des taux de la BCE pourraient se poursuivre à des rythmes élevés dans les prochains mois, d'autant que les freins attendus sur la croissance restent pour l'heure modestes et que les politiques budgétaires viennent contrecarrer les effets baissiers attendus sur l'activité et l'inflation.

Italie : légère amélioration du PMI

Les PMI manufacturiers semblent indiquer une pause dans le ralentissement de l'activité du secteur industriel en Italie. Bien que l'indice, encore sous le seuil des 50, continue de pointer une dégradation de l'activité industrielle, il s'est légèrement redressé pour le deuxième mois consécutif, passant de 46,5 en octobre à 48,5 en décembre et enregistre son plus haut niveau depuis cinq mois.

Le contexte dépeint par les enquêtes reste encore celui d'un affaiblissement de la demande qui se traduit par un ralentissement de la production et une contraction des carnets de commandes en particulier à l'export. Le mois de décembre indique cependant une brève amélioration des tensions sur les prix, mais des goulets d'étranglement sur les chaînes de valeur sont encore persistants. Les entreprises font face à la situation en optimisant leurs stocks, aussi bien en pré qu'en post-production. Ces derniers enregistrent une baisse en

décembre. En dépit de la baisse de production, la demande en facteur travail se montre résiliente.



Sources : Istat, Crédit Agricole S.A.

Notre opinion – L'amélioration de décembre ne concerne pas seulement l'Italie, mais l'ensemble des grands pays européens. L'indice PMI de la zone euro enregistre en décembre son plus haut niveau depuis trois mois passant de 47,1 en novembre à 47,8 en décembre. Outre l'Italie, la France semble également se démarquer avec un indice au-dessus de la moyenne européenne (49,2 et 48,5), tandis que l'Allemagne et l'Espagne affichent les plus faibles performances (47,1 et 46,4).

Espagne : nouvelles mesures pour contrer l'impact de l'inflation

Le 27 décembre dernier, le Conseil des ministres a approuvé un décret qui comprend de nouvelles mesures pour répondre aux conséquences économiques de la guerre en Ukraine et en prolonge d'autres déjà adoptées en mars et en juin de l'année dernière. La réponse du gouvernement comprend déjà 45 Mds € pour lutter contre l'augmentation du coût de la vie, de l'énergie et de l'alimentation.

Dans le but d'atténuer la hausse des produits agro-alimentaires, la TVA serait abaissée de 4% à 0% pour toutes les denrées alimentaires de première nécessité et de 10% à 5% pour les huiles et les pâtes. Cette baisse se poursuivra jusqu'au 30 juin ou jusqu'à ce que l'inflation sous-jacente passe sous la barre des 5,5%. Les familles dont les revenus s'élèvent jusqu'à 27 000 € recevront une aide de 200 € pour limiter les situations de vulnérabilité économique non couvertes par d'autres prestations sociales. Cette mesure pourrait bénéficier jusqu'à 4,2 millions de foyers.

De plus, la réduction de la TVA sur l'électricité et de la taxe spéciale sur l'électricité est prolongée tout au long de 2023 et la suspension temporaire de la taxe sur la valeur de la production d'électricité est maintenue, afin que les producteurs d'électricité puissent continuer de proposer des prix plus compétitifs.

De même, la hausse de 15% du montant du revenu minimum vital et des pensions non contributives est prolongée jusqu'en 2023.

L'interdiction de couper les approvisionnements de base (électricité, eau et gaz) aux consommateurs vulnérables est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023, tandis que la réduction sur la facture d'électricité est maintenue pour ce groupe d'usagers *via* le bonus social. Finalement, en matière de logement, la limitation à 2% de la hausse des prix des loyers est prolongée pour toute l'année 2023 et la suspension des procédures d'expulsion des personnes vulnérables sans alternative de logement est également prolongée jusqu'au 30 juin.

En matière de transport, le gouvernement maintiendra l'aide directe pour couvrir la réduction de 30% des prix des transports publics urbains et interurbains dans les territoires où les gouvernements régionaux et les entités locales complètent jusqu'à 50% la réduction du tarif. Cette mesure s'ajoute au maintien en 2023 du transport ferroviaire gratuit pour les distances courtes et moyennes et des lignes de bus publiques pour les voyageurs réguliers.

Ces mesures s'associent à la suppression des subventions au prix du carburant, notamment de la prime générale de 20 centimes par litre de carburant

adoptée en mars, mais des aides spécifiques sont prévues pour les secteurs les plus dépendants du prix du carburant comme les transports, l'agriculture et la pêche. Ainsi, pour les transporteurs professionnels qui utilisent du gazole, une aide de 20 centimes est instaurée pendant trois mois et de 10 centimes pendant une période supplémentaire de trois mois. Pour les titulaires d'une autorisation de transport (bus, taxis, ambulances, VTC et marchandises) une aide directe (entre 300 € et 3 690 €) sera versée.

Pour le secteur agricole, une aide extraordinaire et temporaire est approuvée jusqu'au 30 juin pour les propriétaires d'exploitations agricoles jusqu'à 20 centimes pour chaque litre de diesel acheté en 2022 et destiné exclusivement à un usage agricole pour lequel le bénéficiaire obtient le retour de la quote-part de la taxe sur les hydrocarbures. Pour le secteur de la pêche, des aides directes sont établies pour les navires de pêche en fonction de la zone de pêche (nationale ou internationale), de la modalité et de la longueur du navire. L'aide ira de 1 100 € à 300 000 € par bateau. Une aide supplémentaire a été également approuvée pour ces deux secteurs dans le but de réduire l'impact sur les prix alimentaires de l'augmentation des coûts de production découlant de la hausse des prix des engrais.

À cette fin, une aide directe est introduite pour l'utilisation d'engrais qui sera calculée par hectare en fonction de la taille de l'exploitation et du type de culture. Enfin, l'exonération des redevances de pêche est prolongée de six mois.

Pour les industries à forte consommation gazière, une ligne budgétaire spécifique est approuvée, dotée de 500 M €, au sein du poste affecté aux garanties liées à la guerre en Ukraine géré par l'Institut officiel de crédit (ICO). Grâce à cette mesure les entreprises à forte consommation gazière auront droit à des prêts avec une garantie allant jusqu'à 90% pour atténuer leurs problèmes de liquidité et avancer dans la décarbonation et l'efficacité énergétique. En outre, un régime d'aides directes est établi pour 450 M € pour les entreprises qui ont subi le plus d'impact de la hausse du prix du gaz, comme celles du secteur de la céramique.

Finalement, la réduction de 80% des péages pour les véhicules électro-intensifs est prolongée jusqu'au 30 juin 2023, pour continuer à garantir la compétitivité de cette industrie. Le plafonnement du prix du gaz liquéfié et du gaz butane est également prolongé jusqu'en juin et l'exonération des redevances de stockage souterrain de gaz est prolongée durant l'hiver 2023-2024.

Pays émergents

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Tunisie : l'effondrement d'une démocratie balbutiante

Depuis la dissolution du Parlement par le président Kaïs Saïed en 2021 et début 2022, les électeurs tunisiens ont été appelés deux fois aux urnes : l'été dernier pour un référendum visant à approuver un projet de nouvelle Constitution et en décembre dernier pour le premier tour des élections législatives « anticipées », les premières décidées par le nouveau pouvoir.

Alors qu'un taux de participation anémique de seulement 30% lors du référendum constitutionnel avait quand même permis le changement de Constitution, celle-ci a consacré la mise en place d'un régime présidentiel et a donné des pouvoirs étendus au président sur la justice et le gouvernement.

La nouvelle Constitution a profondément changé le système électoral. L'organisation institutionnelle est désormais bicamérale avec :

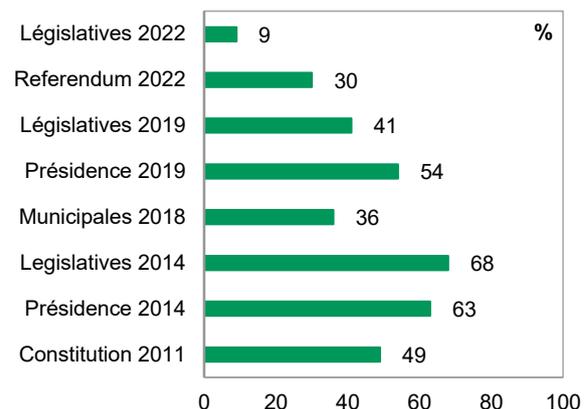
- ✓ Une Assemblée nationale de 161 représentants (au lieu de 217), candidats « individuels » hors listes de partis politiques, élus nominativement pour cinq ans ;
- ✓ Et une chambre haute « l'Assemblée des régions » dont les représentants seront élus indirectement par des conseils régionaux à une date ultérieure.

Les premières législatives organisées dans ce nouveau cadre institutionnel n'ont visiblement pas convaincu l'électorat. Un taux de participation calamiteux de 11% au premier tour illustre le désintérêt total de la population tunisienne à participer à ce qui pourrait s'apparenter à une élection vidée de sa substance, le pouvoir du Parlement ayant été considérablement réduit. En privilégiant effectivement les candidatures individuelles de personnalités souvent inconnues du grand public, ne pouvant faire que marginalement état de leur affiliation politique, le nouveau système

électoral exclut *de facto* les partis politiques qui ne peuvent plus présenter de listes globales. Aucune tendance politique ne devrait donc se dessiner au Parlement puisque les grands partis sont exclus. En réponse à ce nouveau système, pratiquement tous les partis politiques ont boycotté le scrutin : le parti islamiste *Ennahda*, les partis libéraux *Ettakatol* et *Afek Tounès* ainsi que le Parti destourien libre. Ce résultat questionne donc profondément la légitimité de l'élection.

Plus globalement, l'érosion totale de la mobilisation de l'électorat depuis les législatives de 2014 (cf. graphique *infra*) montre son épuisement total et la défiance extrême de la population tunisienne envers la nouvelle organisation politique, plutôt confuse, du pays.

Tunisie : participation aux élections



Sources : electionguide, Crédit Agricole S.A.

Le second tour des législatives doit être organisé avant mars 2023 mais, malgré l'optimisme des instances officielles, il semble peu probable que le taux de participation s'améliore significativement, compte tenu du manque de visibilité politique introduit par la nouvelle Constitution.

Notre opinion – Les espoirs d'ancrage de la démocratie dans un pays arabe suscités par le renversement du régime de Ben Ali et par le vote d'une nouvelle Constitution il y a onze ans se sont évaporés progressivement, d'une part en raison de l'absence d'un Conseil constitutionnel, garant des institutions, et au fil des différents scrutins en raison des blocages politiques et des difficultés économiques qui n'ont cessé de s'accroître. La popularité du président Kaïes, très forte au début de son mandat en octobre 2019 s'effrite désormais rapidement. Certains grands partis politiques d'opposition appellent à sa démission. Le syndicat des fonctionnaires, l'UGTT, exprime son mécontentement et appelle à l'annulation du second tour des législatives. De plus, de nombreux fonctionnaires sont actuellement en grève en raison de retard dans le paiement de leurs salaires. La confusion qui règne sur le plan politique n'est pas favorable au règlement en urgence des difficultés économiques qui persistent. L'accord de soutien récent du FMI est encore suspendu à la mise en place de législation appropriée : la loi de finances 2023, les réglementations sur les taux bancaires et la restructuration d'entreprises publiques surendettées.

 **Égypte : nouvelle dévaluation de la livre, la troisième en un an, dans un contexte de forte inflation**

Le cours de la livre égyptienne vient de connaître un nouvel accent de faiblesse sur les marchés financiers mercredi 4 et jeudi 5 janvier en chutant à 27,2 par dollar, la troisième baisse en un an, après celles de mars et d'octobre dernier. Cette chute de 11% de la devise par rapport par à son dernier cours d'octobre s'ajoute au deux précédentes chutes et aboutit donc à une **dévaluation totale de 42% en un an**.

Les causes de la faiblesse de la devise égyptienne sont inchangées depuis l'année dernière

Les conséquences de la guerre Ukraine-Russie sont toujours très douloureuses sur le prix des matières premières importées, notamment les produits alimentaires.

Les réserves en devises, malgré leur maintien à 34 milliards de dollars fin 2022, restent d'un montant modeste pour les besoins de financement externe du pays. Les informations de marché font état de 5 milliards de dollars de marchandises bloquées dans les ports égyptiens et en attente d'importation en raison de l'indisponibilité des devises.

L'inflation est élevée et en hausse, comme anticipé en octobre dernier, également en raison de l'inflation importée par les précédentes dévaluations monétaires. En novembre, elle a atteint 18,7% en variation annuelle, obligeant la Banque centrale à relever ses taux de 5% depuis septembre dernier dans une tentative de soutenir le change.

L'accord avec le FMI (aide de 3 milliards de dollars), confirmé fin décembre et dont les premiers décaissements sont attendus en janvier, semble d'un montant modeste à ce stade et devrait faciliter de nouvelles aides du Golfe. La contrepartie de cette aide est une flexibilisation du régime de change, demande réitérée en décembre dernier par le Fonds. Mais, à ce stade, la Banque centrale n'a pas encore mis en place les structures pour la création d'un véritable marché à terme de la devise. La flexibilisation du régime de change reste donc encore en devenir, ce qui explique les décrochages brutaux.

Enfin, la confiance des marchés financiers reste très contenue en raison de l'environnement général qui

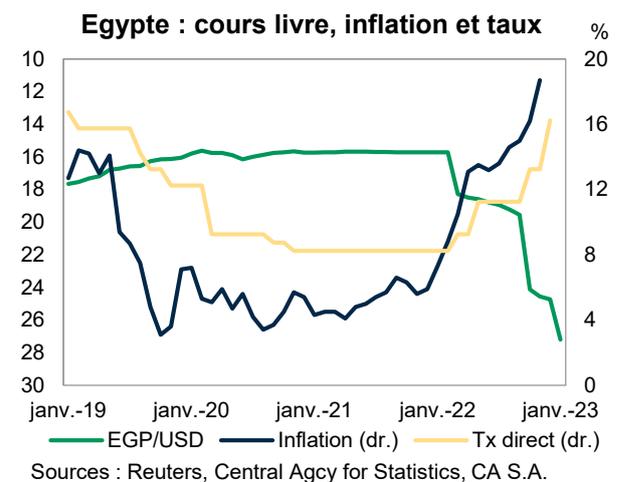
discrimine plus les pays émergents et qui est peu favorable, en 2023, à ceux qui accumulent des déficits jumeaux dans un contexte global déjà difficile. Le retour des investissements directs étrangers et des investissements de portefeuille pourrait donc se faire attendre encore quelques trimestres.

Les conséquences économiques sont également assez prévisibles

Si la prime de risque sur le souverain (i.e. la dette publique) reste stable à 9% environ, la pression supplémentaire sur l'inflation maintenue à un niveau élevé en 2023 et sur le change va rester forte.

Le coût de refinancement des banques publiques à court terme (certificats de dépôt) s'effectue désormais à un taux très prohibitif de 25% par an, ce qui pourrait affecter la rentabilité du système bancaire.

Les difficultés de certaines entreprises industrielles, très dépendantes des importations de biens pour assurer leur activité, vont probablement s'accroître ce qui pourrait mettre en difficulté certaines d'entre elles.



Enfin, l'inflation élevée va obliger les autorités à maintenir à un niveau élevé ses plans de soutien à la protection du pouvoir d'achat pour des plus modestes. Cela pourrait avoir pour effet de décaler les réformes pour réduire les subventions et donc maintenir à niveau élevé les déficits budgétaires à plus de 6% du PIB cette année.

Europe centrale et orientale, Asie centrale

Balkans : agitation à la frontière entre le Kosovo et la Serbie

Ce n'est ni la première et ni certainement la dernière fois que des violences ou des différends éclatent entre les États des Balkans.

Cette fois-ci, les tensions se déroulent au nord du Kosovo, entre les représentants de l'ordre et certains groupes de la minorité serbe qui vivent dans cette région.

Ces pressions arrivent juste avant la tenue des élections locales initialement prévues le 18 décembre et qui ont été reportées par la présidente du Kosovo V. Osmani.

Le risque de dégénération de la situation n'est pas négligeable. Cependant, la région est dotée d'une forte présence sécuritaire internationale à la fois par l'Otan et l'UE ; ce qui devrait bien nuancer les possibilités d'une escalade plus musclée.

Ces événements, comme d'autres par le passé sont les symptômes d'une situation géopolitique qui non seulement n'est pas réglée, mais au contraire se retrouve dans une zone assez inflammable, dans le contexte actuel géopolitique européen.

Tout d'abord, ces incidents ont débuté à peine une semaine après le sommet européen sur les Balkans occidentaux qui a réuni à Tirana les chefs des vingt-sept pays membres, ainsi que les institutions européennes et les dirigeants des pays des Balkans. Entre autres sujets discutés, on y trouvait les souhaits du Kosovo et de la Bosnie-Herzégovine d'obtenir le statut de pays « candidats à l'adhésion de l'UE ».

La question est très sensible, notamment dans le cas du Kosovo en raison de son statut de pays qui n'est pas reconnu par cinq pays de l'UE (Grèce, Espagne, Roumanie, Slovaquie et Chypre). Cette demande sera donc tout d'abord étudiée sur le plan juridique. Au-delà du plan réglementaire, cette démarche met une pression supplémentaire sur la Serbie, elle-même candidate à l'UE depuis 2012, pour avancer réellement dans le dialogue avec le Kosovo en vue de la reconnaissance de son indépendance comme une condition préalable à l'adhésion.

Pour la Serbie, cette question devient donc un argument de négociation assez précieux vis-à-vis de l'UE et elle compte donc le garder jusqu'au bout du processus.

En attendant, la déstabilisation de la frontière demeure une fragilité pour le Kosovo au moment même où elle prétend obtenir un statut de pays candidat. La Serbie n'est pas la seule à trouver un intérêt dans cette fragilisation. La Russie, un de ses

principaux alliés, y a un intérêt stratégique également. Une région instable aux portes de l'UE, appuyée sur un partenaire aussi stratégique que la Serbie, est une aubaine diplomatique et militaire.

Rappelons que la Serbie a refusé et s'oppose toujours à l'application des sanctions européennes contre la Russie. L'ambiguïté va encore plus loin, puisque la Serbie a à la fois un pied dans le processus d'adhésion à l'UE qui lui rapporte par ailleurs des financements nécessaires pour le développement de son économie et un autre pied dans l'alliance eurasiatique avec une forte coopération militaire avec la Russie et des liens historiques et culturels très profonds. Seulement dans le contexte actuel, les deux pieds font le grand écart et les muscles se tendent. Cela se voit également dans l'affaiblissement assez prononcé de l'appui de la population serbe à l'entrée dans l'UE. Par ailleurs, le discours du président serbe A. Vucic s'est beaucoup durci ces derniers jours quant à l'influence des institutions européennes dans la politique étrangère serbe qu'il qualifie comme une « ingérence brutale ». Il y a donc de plus en plus une distanciation institutionnelle entre la Serbie et l'UE.

À côté de cela, il y a également une forte influence chinoise en Serbie à travers le projet de la nouvelle route de la soie qui, sur le plan géopolitique, complexifie encore plus les enjeux de positionnement à la fois de la Serbie vis-à-vis de l'UE et inversement.

Par contre, le contexte de la guerre en Ukraine a amplifié la conscience des pays membres de l'UE quant à la nécessité d'avoir une certaine stabilité géopolitique dans la région des Balkans, malheureusement davantage connue pour ses problématiques que pour les intérêts qu'elle présente.

Le rapprochement a donc été accéléré et s'est intensifié, ce qui produit à la fois un renforcement du processus de stabilisation et aussi paradoxal que cela puisse paraître, ce dernier s'accompagne d'un accroissement des tensions à court terme.

Tous les partenaires européens ont donc intérêt à maintenir les équilibres pour ne pas enflammer « un brasier » qui rappelons le, n'a pas encore eu le temps de digérer les blessures des guerres de Yougoslavie. C'est encore plus visible en Bosnie, qui est depuis littéralement déchirée en plusieurs républiques avec une pression croissante de la « République Serpska » de faire sécession et se rapprocher de la Serbie.

Le calme dans les Balkans est donc une nécessité vitale, la coopération entre pays un souhait très cher et la bonne entente un rêve assez lointain.

Afrique sub-saharienne

Afrique sub-saharienne : huit ans après, un nouveau sommet États-Unis/Afrique

Pour clore cette année, plutôt agitée pour le monde entier mais particulièrement pour l'Afrique sub-saharienne et partir sur de bonnes bases pour la nouvelle, de nombreux dirigeants africains se sont réunis à Washington à l'occasion du Sommet des dirigeants États-Unis/Afrique, organisé par le président américain Joe Biden.

Ce sommet a été l'occasion, pour J. Biden et ses hôtes, de s'entretenir sur différents sujets d'envergure pour le continent africain aux prises avec l'insécurité alimentaire, les inégalités, les conflits ou encore les catastrophes naturelles. L'exécutif américain a alors affirmé sa volonté de renforcer la coopération entre son pays et l'ensemble des États africains. Pour ce faire, il a promis un engagement de 55 milliards de dollars pour les trois années à venir afin de soutenir l'Agenda 2063 de l'Union Africaine à travers des investissements dans différents domaines, tels que les infrastructures, l'agriculture, la santé, la sécurité... De nombreuses autres initiatives ont également été prises pour renouer les liens commerciaux notamment la signature d'un protocole d'accord entre les États-Unis et la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), un prêt de 21 milliards de dollars par l'intermédiaire du Fonds Monétaire International pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ou encore la signature de contrats régionaux d'un montant total de 504 millions de dollars avec le Bénin et le Niger pour appuyer l'intégration économique régionale, le commerce et la coopération transfrontalière.

Par ailleurs, et au regard de son exposition aux événements externes, le chef d'État américain a insisté sur l'importance de la participation de l'Afrique à l'ensemble des discussions impliquant les enjeux internationaux. En outre, il a confirmé son soutien à la réforme du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations-unies pour une représentation permanente de l'Afrique. Le continent dispose actuellement de trois sièges non permanents (mandat de deux ans) : le Ghana, le Gabon et le Kenya. Néanmoins, l'Afrique demeure la seule région sans membre permanent et à la marge des cercles décisionnels, ce qui a poussé une nouvelle fois le président sénégalais et président en exercice de l'Union Africaine, Macky Sall, à appeler à une réforme. Conscient du rôle croissant de l'Afrique sur la scène géopolitique et économique mondiale, Joe Biden a également invité l'Union africaine à rejoindre le G20 en tant que membre permanent.

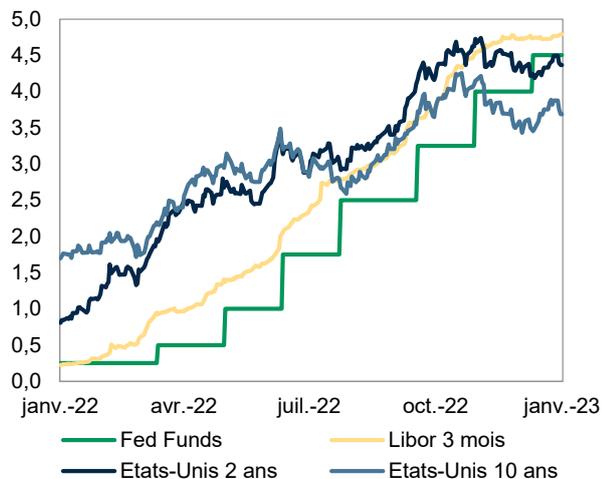
Par ailleurs, ce sommet intervient dans le sillage de la publication de la stratégie « *US strategy towards sub-Saharan Africa* » qui présente les quatre objectifs des États-Unis pour le continent sur les cinq prochaines années :

- ✓ Favoriser les sociétés ouvertes,
- ✓ Revitaliser les démocraties et rétablir la sécurité,
- ✓ Appuyer le redressement des économies *post*-pandémie,
- ✓ Et soutenir la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

Tendances à suivre

Taux d'intérêt en dollar américain

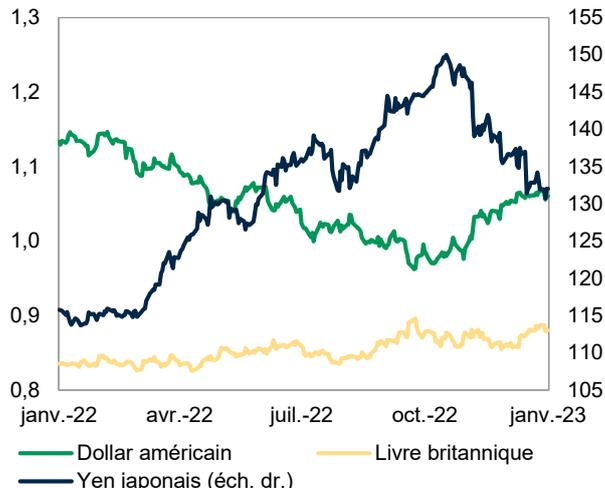
%, interbancaire (Londres) et souverains (États-Unis)



Source : Thomson Reuters

Taux de change des principales devises

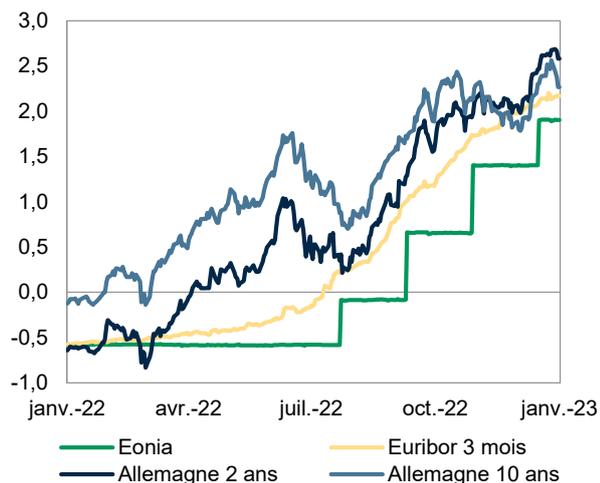
EUR/USD, EUR/GBP et USD/JPY



Source : Thomson Reuters

Taux d'intérêt en euro

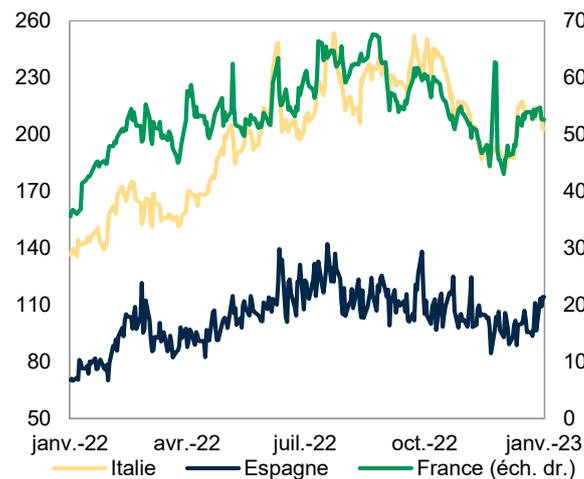
%, interbancaires (Londres) et souverains (Allemagne)



Source : Thomson Reuters

Spreads souverains européens avec le Bund

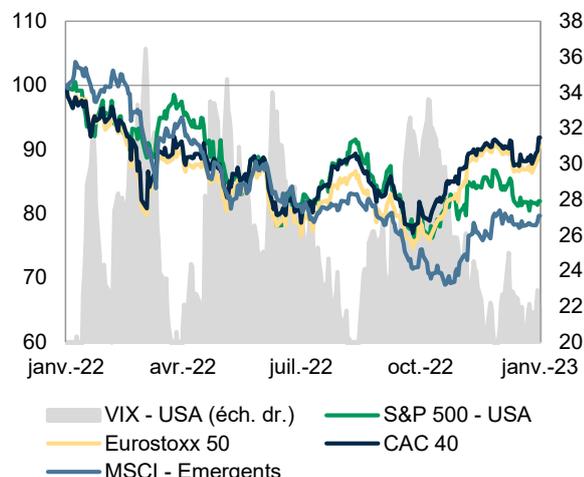
Pdb, dette en EUR à dix ans



Source : Thomson Reuters

Marché actions

Indice boursiers (100 = début de période) et volatilité VIX



Source : Thomson Reuters

Cours de l'once d'or

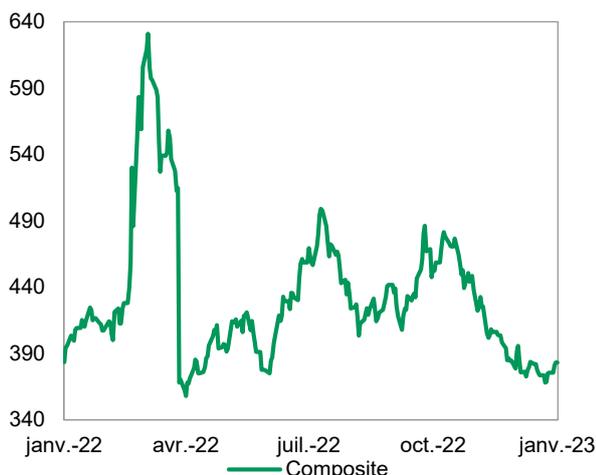
USD/Once troy (Londres)



Source : Thomson Reuters

Spreads souverains émergents avec le T-Bond

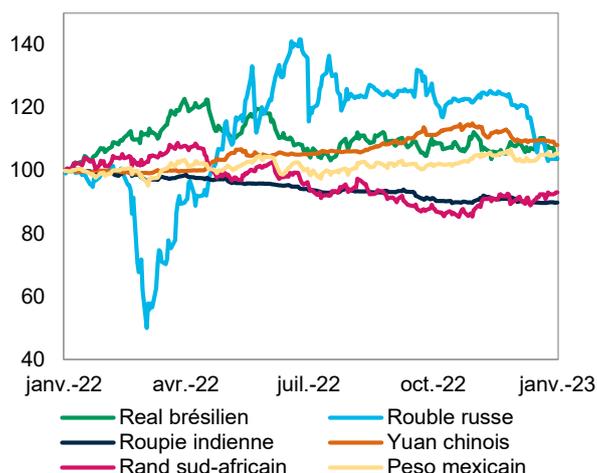
Indices EMBI+ (pdb, dette en USD de plus d'un an)



Source : JP Morgan

Devises émergentes

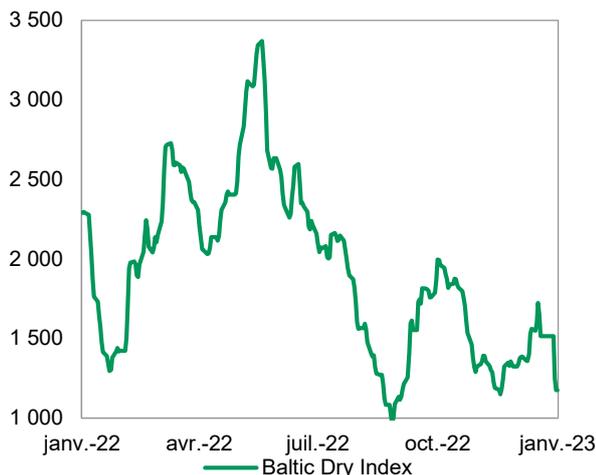
/USD (indice 100 = début de période)



Source : Thomson Reuters

Coût du transport maritime de vrac sec

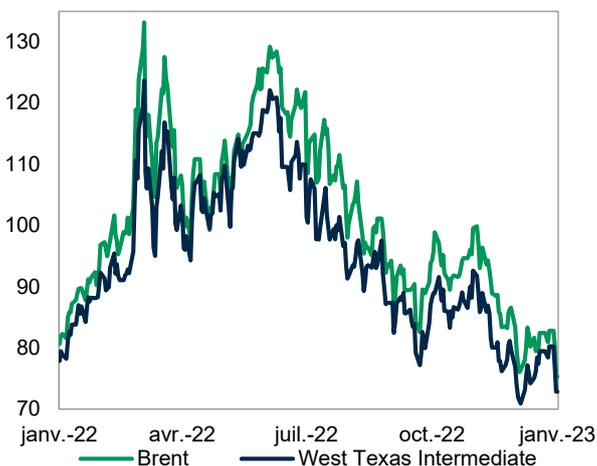
Baltic Dry Index (USD/point)



Source : Baltic Exchange

Cours du baril de pétrole brut en USD

Brent (mer du Nord) et WTI (golfe du Mexique)



Source : Thomson Reuters

Cours des métaux

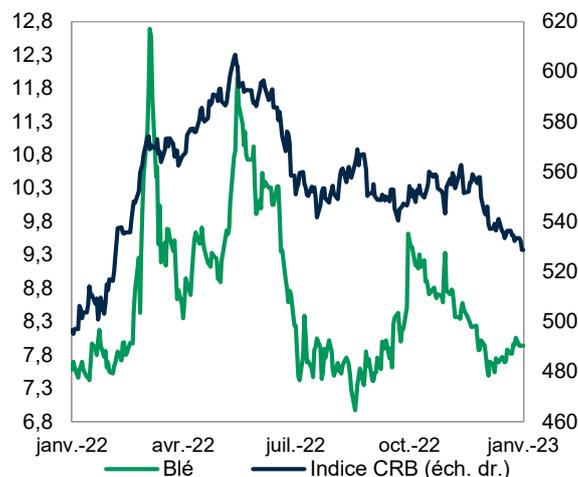
USD/tonne métrique



Sources : Steel Home, London Metal Exchange

Agriculture

SRW Wheat (USD/boisseau) et CRB foodstuffs (USD/point)



Sources : USDA, CRB

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :



Monde – Scénario macro-économique 2023-2024 – Décembre 2022

[Un retournement d'une nature inédite](#)

Date	Titre	Thème
02/01/2023	L'OBSERVATOIRE financier des entreprises agroalimentaires	Agri-Agro-alimentaire
20/12/2022	Parole de banques centrales – La BCE s'inscrit dans un long chemin de hausse des taux : « Il ne suffit pas de frapper et de se retirer »	Union européenne
20/12/2022	Parole de banques centrales – La Banque d'Angleterre : moins vite, toujours en alerte	Royaume-Uni
19/12/2022	Monde – Scénario macro-économique 2023-2024 : un retournement d'une nature inédite	Monde
16/12/2022	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
15/12/2022	Moyen-Orient – Afrique du Nord : les politiques économiques illustrées dans les indices d'activité	Moyen-Orient – Afrique du Nord
15/12/2022	L'immobilier « vert » : enjeux, développements futurs et solutions d'investissement	Transition énergétique
14/12/2022	Espagne – PERTE Chip, le grand pari du plan de relance espagnol	Europe
13/12/2022	Chine – Vers la fin du zéro-Covid ?	Asie
09/12/2022	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
09/12/2022	La mondialisation au secours du climat	Monde, climat

Études Économiques Groupe – Crédit Agricole S.A.

12, place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la publication : Isabelle JOB-BAZILLE

Rédacteurs en chef : Paola MONPERRUS-VERONI, Tania SOLLOGOUB, Armelle SARDA

Zone euro : Pierre BENADJAUD, Ticiano BRUNELLO, Olivier ELUERE, Paola MONPERRUS-VERONI (coordination zone euro), Sofia TOZY, Philippe VILAS-BOAS

États-Unis, Royaume-Uni, Irlande, pays scandinaves : Slavena NAZAROVA

Europe centrale et orientale, Asie centrale : Tania SOLLOGOUB (coordination pays émergents), Ada ZAN

Asie : Sophie WIEVIORKA

Amérique latine : Catherine LÉBOUGRE (coordination scénario)

Afrique du Nord, Moyen-Orient : Olivier LE CABELLEC

Afrique sub-saharienne : Ayathassen BENSALD

Documentation : Dominique PETIT, Elisabeth SERREAU

Statistiques : Alexis MAYER, Jorge MAMANI SORIA

Réalisation et Secrétariat de rédaction : Fabienne PESTY

Contact : publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

Application Etudes ECO disponible sur l'[App store](#) & sur [Google Play](#)

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.